

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 28 mars 2014

Date de convocation : 24.03.2014
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procuration : 0
 Votes pour : 11
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Election de délégués du conseil municipal au sein du SYADEN

L'an deux mille quatorze le vingt huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – LOUVET M – RICHOU D – SANDRES M – CHIVA F – BLIN C – MARCO D – RAMOS C – MORLEY R -

Madame BLIN Céline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du récent renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner au scrutin secret, les deux délégués au sein du SYADEN (Syndicat Audois d'Energie).

Il précise que, conformément à l'article 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SYADEN, la commune doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président, de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les Votants se sont fait connaître	0
Reste pour les suffrages exprimés	11
 MAJORITE ABSOLUE	 06
ONT OBTENU : M. GAUVRIT Jean-Christophe –titulaire- onze voix	(11 voix)
Mme CHIVA Nadine – suppléante - onze voix	(11 voix)

**Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué au sein du SYADEN.
 Madame CHIVA Nadine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée au sein du SYADEN.**

Ainsi fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
 Le Maire,
 Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

01 AVRIL 2014

Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Sous Préfecture le 01.04.14
 Et notification du 02.04.14

